

Seance du 14 Octobre 1948

Le quatorze Octobre mil neuf cent quarante huit, le Conseil Municipal de la Ville de Montbrison, s'est réuni à vingt une heures, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du D^r Jean Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Cau, Cécile B. Dufor B. Soubielle-Adjointe; M. M. Barthé E. Doumer, Pujau L. St. Blancat J. Loo, Barthé J. Dandine, Lamolle, Tramiot, Lazardelle.

Absents excusés: M. M. Bouché, Bitabent, Baron, Verdier, St. Paul H. Orlac R. Lacoste F.

Lecture est donnée du procès verbal de la précédente séance.

Bâtiments pour véhicules
de la C^{ie} des Sap. Pompiers

M. L. Pujau demande alors des explications précises au sujet des genres de construction et du prix du local qui l'on se propose de faire pour loger les véhicules des sapeurs. Pompiers et éventuellement le camion municipal servant à l'enlèvement des ordures ménagères.

Il désire aussi connaître le pourcentage de la participation financière de l'Etat et de département à cette dépense.

Après un exposé de M. Cau, Cécile et à la suite de données fournies antérieurement par M. M. Dufor et Bouché qui avaient assisté à une conférence, ayant traité de ce projet, avec M. le Commandant Gaudron, les membres présents estiment que les ressources de la Commune ne permettent pas, présentement au moins, de faire:

- a) les frais d'établissement d'un projet dressé par un Architecte,
- b) d'engager une dépense aussi onéreuse de l'ordre de 4 à 5 millions.

En conséquence, M. le Maire propose de confier l'étude de ce travail à la Commission des travaux. Le Rapporteur soumettra un projet définitif

lors d'une prochaine séance au Conseil Municipal, qui décidera.

M. Cau. Cécile s'occupant spécialement des Sapeurs. Pompiers des adjoints à la Commission des travaux.

Le reste du procès verbal est adopté à l'unanimité représentée.
M. Soufor est nommé Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1^o Demande augmentation de M. Colomius,
- 2^o Signalisation de la Côte (R. N. 117)
- 3^o Appareil stérilisateurs.
- 4^o Egoût de la Rue de la Fontaine
- 5^o Honorisation de la Ville,
- 6^o Nouveau tarif des concessions d'eau,
- 7^o Syndicat d'initiative
- 8^o Camion pour service œuvres ménagères.

Lettre de M. Colomius

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Colomius demandant "d'allonger jusqu'à 6000 francs par an son traitement, étant donné les raisons déjà invoquées lors de la précédente ^{demande} augmentation en 1947. "Situation tragique et angoissante de la cherté de la vie" etc. -

Le Conseil décide de porter le traitement annuel à 3000^{fr}.
à dater du 1^{er} Janvier 1949; cette décision sera portée à la connaissance des "intéressés".

Signalisation de la Côte

L'Ingénieur d'Arrondissement no 9. & Chausées fait connaître que la pose d'un appareil du type électro-maté, automate électrique réglant la circulation au carrefour des R.N. 117 et 125, tournant de la Côte, par des signaux lumineux et la demande des conducteurs eux-mêmes, entraînerait une dépense de 1.000.000 de 800.000 francs. Il demande si la Commune accorderait une participation de ce montant de cette dernière.

Étant donné qu'il s'agit de routes nationales, le Conseil à l'unanimité, estime que l'État seul doit assumer les frais de cette installation, s'il décide de la faire.

Appareil stérilisateurs

Le Maire fait savoir que cet appareil commandé depuis plusieurs mois doit être livré incessamment.

Canalisation Rue de la Fontaine

Le Maire donne ensuite lecture à l'Assemblée d'une lettre, en date du 10 Octobre 1948, de M^{me} V^{ie} Noguès Boutangerie 17 Rue de la Fontaine demandant à la Municipalité l'autorisation de verser dans le branchement en construction pour l'évacuation des eaux de pluie de la rue de la Fontaine et autres rues adjacentes, les eaux provenant de son larçis et de son installation de fosse septique.

Le Conseil Municipal autorise Madame Noguès à verser les dits liquides dans cette conduite, quoiqu'elle ne soit pas un écoulement véritable, aux conditions suivantes :

- 1° que les travaux nécessaires pour le branchement soient entièrement à ses frais,
- 2° elle devra payer annuellement et d'avance à la Caisse du Revenues Municipales la somme de cinq cents (500) francs.

Cette somme sera versée aussi longtemps que la ville n'aura pas de système d'égouts.

Si, à l'avenir, un système d'égouts vient à être installé, madame Rogues devra de branches à ses frais sur ces égouts et supportera la taxe qui pourra être mise en vigueur.

Sonorisation de la ville

La Préfecture n'accorde pas en ce moment d'autorisation pour ces installations, la question rest en instance.

Tarif des concessions d'eau

Les frais de fonctionnement et d'entretien du service d'eau devenant de plus en plus élevés, le Conseil décide que la Commission des eaux sera convoquée prochainement pour étudier dans quelle condition il serait possible de trouver des ressources supplémentaires à la Commune pour lui permettre de faire face à ces dépenses croissantes.

Syndicat d'initiative

Le Maire rappelle à ses Collègues qu'il est toujours dans ses intentions de créer un "Syndicat d'initiative" à Montréjeau qui doit rendre de énormes services à la ville et à la région... Pour constituer ce syndicat, il demande à ses Collègues de bien vouloir assister à la première réunion qui doit se tenir prochainement.

Camion pour oritures

Le Maire fait part des nombreuses démarches qu'il a faites auprès de la Préfecture, de l'Association des Maires, du Conseil Général, pour obtenir une attribution d'essence pour le camion... Ces démarches n'ayant encore donné aucun résultat, il reste à savoir si il n'y aurait pas intérêt à éprouver ce véhicule pour rouler avec le gaz de Saint. Marthe.

M. Daydi Garzisk a déjà soumis des plans d'installation, dont il est donné connaissance, d'après les cours actuels, avant la dernière augmentation des matières premières:

5 bouteilles de 50 en aluminium	... 110.000 ^f	avec pose	148000 ^f
5 > de 50 en acier	... 80000 ^f	>	120000 ^f

Il est décidé que les mécaniciens s'occupant de ce genre de travail seraient présentés pour remettre un devis qui sera soumis au C. Municipal.

L'61 de jours étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50. ...

(Handwritten signatures and stamps)
 J. Garzisk
 M. Daydi
 M. ...
 M. ...
 M. ...
 M. ...